terra nova
LE THINK TANK PROGRESSISTE

Immigration et emploi en France : décodage d'une radiographie manipulée

PAUL-ANDRÉ ROMAIN (PSEUDONYME)

OCTOBRE 2026

terra nova
LE THINK TANK PROGRESSISTE

Immigration et emploi en France : décodage d'une radiographie manipulée

Synthèse

Paul-André Romain (pseudonyme),
Fonctionnaire International

20 octobre 2026

En juillet 2026, l'Observatoire de l'Immigration et de la Démographie (OID) a publié une étude intitulée « Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit ». Cette étude prétend démontrer que les étrangers non européens seraient peu intégrés au marché du travail français et en déduit que leur contribution à l'économie française resterait limitée. Par conséquent, la France ne serait pas en mesure de remédier à la pénurie de main-d'œuvre en augmentant l'immigration de travail. **Cette note montre que les données utilisées par l'OID sont sélectionnées et interprétées de manière à sous-estimer systématiquement la contribution économique des immigrés**, en particulier des étrangers non européens.

L'OID s'appuie exclusivement sur une photographie statique du taux d'emploi plutôt que sur une analyse dynamique de la contribution des immigrés à la croissance française. Entre 2021 et 2023, les étrangers non européens, qui représentaient environ 4 % de l'emploi total au début de la période, ont contribué à plus d'un tiers de la hausse de l'emploi en France métropolitaine. Les ressortissants africains ont à eux seuls représenté près de 28 % de cette croissance alors qu'ils ne constituaient qu'une faible part de l'emploi total. Cette contribution a été particulièrement significative parmi les personnes en âge de forte activité et a soutenu la croissance économique française, alors que la contribution des Français de naissance dans la même tranche d'âge a été quasiment nulle. On peut estimer que, **sans la contribution des ressortissants non européens, la croissance annuelle de l'économie française aurait été inférieure de 0,5 point de pourcentage** au cours de cette période.

L'OID omet de replacer dans leur contexte les statistiques qu'il présente concernant l'emploi des ressortissants étrangers. En plein déclin démographique, la France est confrontée à une pénurie croissante de main-d'œuvre due à une progression insuffisante du nombre de travailleurs, alors que le nombre de

personnes âgées, retraitées ou inactives pour d'autres raisons, augmente rapidement. Le recours à l'immigration de main d'œuvre vise à préserver le niveau de vie des Français dans un contexte ainsi marqué par la hausse des dépenses de santé et de prise en charge de la dépendance. Dans cette perspective, ce qui importe pour l'économie, c'est le rapport entre le nombre total de personnes en emploi et l'ensemble de la population consommatrice, indépendamment de son statut. Exclure les retraités de la population de référence, comme il le fait l'OID, n'est donc pas particulièrement pertinent.

Lorsqu'on considère aussi les retraités, les écarts de taux d'emploi entre Français de naissance et étrangers sont faibles. L'exclusion des retraités de la population de référence gonfle artificiellement le rapport entre personnes en emploi et population totale pour les Français de naissance. Lorsque les retraités sont réintégrés dans l'analyse, l'écart de taux d'emploi entre Français de naissance et étrangers non européens devient relativement limité. Certains groupes d'immigrés, notamment originaires d'Afrique subsaharienne ou d'Asie de l'Est, affichent même des taux supérieurs à ceux des Français de naissance.

Par rapport à leur poids démographique, les immigrés sont fortement représentés dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre, à l'exception des professions médicales ; **et cela vaut aussi bien en province qu'en Île-de-France.** L'OID compare la part des immigrés dans certaines professions à celle des Français de naissance sans les rapporter correctement aux poids démographiques de ces populations. Si l'on tient compte de ces poids démographiques, les étrangers non européens apparaissent généralement surreprésentés dans de nombreux métiers en tension, tant en Île-de-France qu'en province (restauration, hôtellerie, bâtiment, agroalimentaire, etc.). L'idée selon laquelle leur contribution serait essentiellement francilienne est donc erronée.

La faible présence d'étrangers dans certaines professions médicales reflète surtout un déficit d'attractivité et des politiques de recrutement inefficaces. Comparée à d'autres pays de l'OCDE, la France attire relativement peu de médecins et d'infirmiers nés à l'étranger. Cette situation résulte davantage des politiques

publiques et des dispositifs de recrutement que d'une incapacité de l'immigration à répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée.

Les performances observées reflètent également la réglementation en vigueur en matière d'immigration. La France accueille un nombre relativement faible de migrants pour motif professionnel. La plupart des nouveaux arrivants relèvent de l'immigration familiale ou humanitaire, ce qui réduit mécaniquement le taux d'emploi moyen de la population immigrée. Les statistiques actuelles sur le taux d'emploi ne permettent donc pas de tirer des conclusions quant à la contribution qu'aurait une immigration davantage orientée vers le travail.

En conclusion : la sélection et la mise en perspective partielle des statistiques présentées par l'OID, ainsi que l'omission de certains éléments essentiels, conduisent à une représentation manipulée et trompeuse de la situation de l'emploi des immigrés en France. De plus, les statistiques présentées par l'OID ne permettent pas de conclure que l'immigration de travail ne soit pas en mesure de répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'économie française. Contrairement aux conclusions de l'OID, l'immigration contribue déjà significativement à la croissance de l'emploi et à l'activité économique. Dans un contexte de vieillissement démographique et de pénuries de main-d'œuvre, une politique plus favorable à l'immigration professionnelle, associée à une meilleure intégration des immigrés sur l'ensemble du territoire national, pourrait renforcer encore cette contribution.

Introduction

Le 9 juillet 2026, l'Observatoire de l'Immigration et de la Démographie (OID) a publié une étude intitulée « Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit »[1]. Son objectif affiché est de « radiographier avec précision la situation dans l'emploi des personnes nées étrangères qui résident en France » afin d'informer « le débat sur l'immigration de travail [qui] revient sur le devant de la scène à l'approche de l'élection présidentielle de 2027 »[2]. Rien de plus objectif, en apparence.

En réalité, la cible sous-jacente semble plutôt être de démontrer que les étrangers sont peu intégrés au marché du travail français. Il en découlerait que leur contribution à l'économie française reste limitée et que la France ne pourrait répondre au manque de main-d'œuvre en augmentant l'immigration de travail, en particulier en provenance d'Afrique. Les auteurs cherchent à atteindre cet objectif, d'une part en omettant plusieurs éléments statistiques importants et, d'autre part, en tirant de ces statistiques des conclusions insuffisamment étayées.

Si les données brutes mobilisées par l'OID sont bien fidèles aux sources utilisées, la présente note montre qu'elles sont incomplètement contextualisées et qu'elles donnent donc une image trompeuse de la situation. De plus, une analyse dynamique de l'emploi conduit à des conclusions très différentes concernant la contribution actuelle et potentielle des immigrés à l'économie française.

Un choix de sources qui interroge

Tout d'abord, l'étude de l'OID s'appuie sur la vague la plus récente du recensement de la population pour lequel les micro-données sont disponibles (2022). Ce choix est à la fois surprenant et inadapté.

Surprenant, car, pour l'analyse du marché du travail, la source de données la plus pertinente est, comme le reconnaît l'étude elle-même, l'« Enquête Emploi », menée tout au long de l'année par l'INSEE auprès d'un large échantillon représentatif de la population résidant en

[1] OID (2026), Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit, 9 juillet.
[2] OID (2026), Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit, 9 juillet, pp. 3-4.

France[3]. Les définitions de l'emploi, du chômage et de l'inactivité utilisées dans cette enquête répondent aux normes du Bureau international du travail (BIT), ce qui n'est pas le cas du recensement.

Ce choix apparaît également inadapté. Une analyse complète de la contribution des immigrés à l'économie et à la société françaises nécessite avant tout d'étudier l'évolution récente de l'emploi des étrangers par rapport à celui des Français de naissance. Une telle analyse aurait été possible en utilisant plusieurs vagues de l'Enquête Emploi ou, à défaut, plusieurs vagues du recensement. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

Les données du recensement présentent un seul avantage par rapport à celles de l'Enquête Emploi : elles permettent une ventilation plus fine des étrangers selon leur nationalité à la naissance. Cette possibilité reste toutefois d'un intérêt limité, car la distribution des nationalités est très concentrée. En effet, plusieurs nationalités mises en avant dans la note de l'OID comme présentant un taux d'emploi particulièrement faible représentent soit une part négligeable de la population étrangère en France, comme les Pakistanais (0,4 % des étrangers)[4], soit des situations très particulières. C'est notamment le cas des Haïtiens, qui sont fortement concentrés en Guyane et dans les Antilles, c'est-à-dire dans des territoires où le taux d'emploi est faible, y compris parmi les Français de naissance[5], et qui comptent

[3] Les auteurs de la note avancent une explication quelque peu complotiste pour justifier leur choix. Selon eux, l'INSEE aurait retiré des bases de données accessibles les informations permettant d'identifier les Français de naissance afin de rendre l'accès à cette information moins transparent. Or, les données de l'« Enquête Emploi » sont disponibles sous plusieurs formats : un fichier détail sur le site de l'INSEE, un fichier anonymisé de production et de recherche (FPR), gratuitement accessible sur demande via l'entrepôt Quetelet-Progedo après signature d'une charte déontologique, ainsi que les micro-données individuelles complètes, accessibles via le Centre d'Accès Securisé à Distance (CASD), sous réserve d'une autorisation du projet de recherche par le Comité du Secret Statistique et du paiement des frais correspondants. En 2021, afin de se conformer au nouveau règlement européen relatif aux statistiques sociales, l'Enquête Emploi, comme l'ensemble des enquêtes européennes sur les forces de travail, a été profondément réformée : le questionnaire a été modifié et plusieurs variables ont évolué. Certaines n'ont plus été incluses dans le fichier détail pour des raisons de confidentialité, notamment celles permettant de distinguer les Français de naissance des Français par acquisition. Ces informations demeurent toutefois accessibles via Quetelet-Progedo et le CASD. Dans la mesure où l'OID est un institut de recherche (ou prétend l'être), il n'aurait rencontré aucune difficulté particulière pour obtenir cet accès, comme cela a été le cas pour les micro-données du recensement.

[4] Voir INSEE (2026), L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers.

[5] Voir INSEE (2026), L'essentiel sur… la Guyane, INED (2026), Migrations, Famille et Vieillissement en Guyane, Ministère de l'Intérieur (2025), Immigration dans les départements en 2022 et Observatoire des Migrants dans les Caraïbes (2018), Profils de la diaspora haïtienne dans la Caraïbe #2 : la France d'outre-mer.

également une proportion importante de demandeurs d'asile[6], dont l'accès au marché du travail est restreint par le cadre légal[7].

Dans cette note de réanalyse, nous utiliserons principalement l'Enquête Emploi. Lorsque les séries temporelles ne seront pas nécessaires, nous exploiterons la vague 2023, qui est à la fois proche de la vague du recensement utilisée par l'OID et la première vague de l'Enquête Emploi (après la refonte de 2021) dans laquelle les informations relatives à la nationalité sont collectées sur l'ensemble de l'échantillon. En outre, nous nous concentrerons sur la France métropolitaine afin d'éviter que les résultats ne soient influencés par la forte concentration d'immigrés dans certains départements d'outre-mer où le taux d'emploi est particulièrement faible, comme dans le cas des Haïtiens évoqué ci-dessus.

Des statistiques biaisées et des résultats surinterprétés

L'étude de l'OID présente trois constats principaux :

1) Hors élèves, étudiants et retraités, parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, les étrangers à la naissance, en particulier ceux originaires d'Afrique, présentent un taux d'emploi nettement inférieur à celui des Français de naissance ayant des caractéristiques comparables. Dans certains cas, l'écart dépasserait vingt points de pourcentage.

2) La part des étrangers à la naissance exerçant une profession de santé est inférieure à celle des Français de naissance.

3) Hormis en Île-de-France, la part des étrangers à la naissance occupant des métiers en tension, tels que définis par le Gouvernement, est sensiblement plus faible que celle des Français de naissance.

Les auteurs en concluent que l'insertion professionnelle des personnes nées étrangères est faible, qu'elle n'est pas meilleure dans les métiers en tension en dehors de l'Île-de-France et que, par conséquent, l'immigration ne peut guère contribuer à répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'économie française, notamment dans les métiers en tension. Ils ajoutent que la vision, « sur ce sujet, de certains responsables politiques et intervenants médiatiques […]

[6] Voir OFPRA (2023), *Rapport d'Activité 2023*.
[7] Voir Ministère de la Justice (2025), Accès au travail du demandeur d'asile.

centrée sur l'agglomération parisienne offre un miroir déformant d'une réalité beaucoup plus nuancée à l'échelle nationale »[8].

Pourtant, ces conclusions ne découlent pas directement des constats empiriques présentés. Cela tient à quatre raisons principales : i) l'absence d'analyse des tendances récentes ; ii) le choix inadapté de population de référence ; iii) une présentation sélective des statistiques pouvant orienter le lecteur vers des conclusions erronées ; iv) l'absence d'analyse de l'influence du cadre légal sur la composition des flux migratoires.

Nous examinons successivement chacune de ces raisons dans les sections suivantes.

I. La contribution des étrangers non européens à la croissance récente de l'emploi a été dix fois supérieure à leur part dans la population

Pour déterminer si l'immigration peut contribuer à répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'économie française, il faut d'abord replacer cette question dans son contexte, c'est-à-dire celui de la crise démographique actuelle, et analyser la contribution des étrangers à la croissance de l'emploi plutôt que de se limiter à observer leur taux d'emploi.

L'une des causes du manque de main-d'œuvre en France, notamment dans les emplois peu qualifiés, est le déclin démographique et le vieillissement de la population qui en résulte. Selon les projections des Nations Unies, la population française en âge de travailler devrait diminuer de plusieurs points de pourcentage d'ici 2060, tandis que le taux de dépendance des personnes âgées, c'est-à-dire le rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et celle en âge de travailler, devrait presque doubler[9]. Cette évolution entraînera une forte augmentation des dépenses publiques liées aux retraites, à la santé et aux soins de longue durée, alors même que la croissance du PIB par habitant devrait ralentir d'environ un tiers[10].

Autrement dit, comme la plupart des pays européens, la France est confrontée à une pénurie croissante de main-d'œuvre due à une progression insuffisante du nombre de travailleurs face à l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées, retraitées ou inactives pour

[8] OID (2026), Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit, 9 juillet, p. 24.
[9] Voir Nations Unies (2024), Percentage of total population by select age group, region, subregion and country, annually for 1950-2100, *World Population Prospects 2024*, United Nations Population Division.
[10] Voir OCDE (2025), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2025 : Pouvons-nous surmonter la crise démographique ?*, Chapitre 2.

d'autres raisons. Une éventuelle hausse de la natalité ne permettrait pas de résoudre ce problème à court ou moyen terme, puisqu'il faudrait plusieurs décennies avant que les nouveau-nés puissent contribuer à l'offre de travail[11]. Dans ce contexte, l'immigration de travail constitue effectivement l'un des leviers susceptibles de contribuer au maintien du niveau de vie des Français dans les décennies à venir.

Les étrangers non européens contribuent déjà de manière significative à la croissance de l'emploi. Entre 2021 et 2023, leur contribution a même été essentielle[12]. L'augmentation du nombre de Français de naissance en emploi[13] n'a ainsi représenté qu'un peu plus de la moitié de la hausse totale de l'emploi des personnes âgées de 15 ans ou plus, hors élèves, étudiants et retraités (voir Tableau 1 ci-dessous). Dans le même temps, les non-Européens nés à l'étranger en ont représenté plus d'un tiers, alors qu'ils ne constituaient que 4,2 % de l'emploi total en 2021 (voir Tableau 2 ci-dessous). Ce constat vaut également en province, où les non-Européens ont contribué à hauteur de 22,6 % à la croissance de l'emploi, alors qu'ils ne représentaient que 2,1 % de l'emploi total.

Ces statistiques sont encore plus frappantes pour les personnes de nationalité africaine. Alors qu'elles représentaient seulement 2,8 % de l'emploi total en 2021, elles ont contribué à près de 28 % de sa croissance. Autrement dit, le taux de croissance de l'emploi des personnes de nationalité africaine a été plus de dix fois supérieur à celui observé pour les Français de naissance.

[11] Voir A. Bassanini (2026), Opposer les migrants aux bébés : pourquoi cela n'a pas de sens (économique), *VoxEU*, 2026, 2 April 2026.

[12] Les données de l'Enquête Emploi avant et après sa refonte de 2021 sont imparfaitement comparables, voir INSEE (2023), La refonte de l'Enquête Emploi (2017-2021), *Document de travail INSEE*, N° 2023-22 - Octobre 2023. Pour cette raison, nous limitons l'analyse de l'évolution de l'emploi à la période 2021-2023.

[13] Nous utilisons ici la notion de « Français de naissance » parce qu'elle est largement mobilisée dans l'étude de l'OID. Toutefois, nous contestons cette distinction entre Français de naissance et Français par acquisition, dans la mesure où elle peut laisser entendre qu'il existerait des nationaux de première et de deuxième catégorie, une conception problématique dans un État de droit. Sur ce débat, voir par exemple H. El Karoui (2026), Débat identitaire et constitutionnel, la démocratie française vacille, *L'Opinion*, 14 Septembre. Pour cette raison, nous présentons également dans tous les tableaux les statistiques relatives aux Français nés en France. Cette catégorie recoupe largement celle des Français de naissance, tout en évitant toute hiérarchie implicite dans le rapport à la nationalité française. En effet, en 2023, seuls 2,4 % des Français de naissance étaient nés à l'étranger, tandis que seulement 2,7 % des Français nés en France n'étaient pas des Français de naissance (Source : Enquête Emploi).

Tableau 1*. Décomposition de la croissance annuelle de l'emploi, 2021-2023*

Contribution à la croissance de l'emploi, population âgée de 15 ans ou plus, hors élèves, étudiants et retraités, France métropolitaine

	France métropolitaine	**Île-de-France**	**Province**
Français de naissance	57,0 %	25,1 %	72 ,8 %
Français nés en France	55,0 %	28,1 %	68,3 %
Étrangers non européens	35,5 %	61,2 %	22,6 %
• *dont nationalités d'Afrique*	*28,1 %*	*51,1 %*	*16,7 %*
Résidents en France métropolitaine	100 %	100 %	100 %
Pour mémoire : Taux de croissance annuelle de l'emploi	1,6 %	2,9 %	1,3 %

Note : Toutes les nationalités ne sont pas présentées dans ce tableau. Province : départements métropolitains hors Île-de-France.

Note de lecture : en moyenne, 57 % de l'augmentation de l'emploi en France métropolitaine parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'étaient ni élèves, ni étudiants, ni retraités provenait des Français de naissance.

Source : élaborations à partir de micro-données issues de l'Enquête Emploi.

Tableau 2*. Décomposition de l'emploi, 2021*

Répartition de l'emploi en France métropolitaine, population âgée de 15 ans ou plus, hors élèves, étudiants et retraités, France métropolitaine, Île-de-France et Province

	France métropolitaine	**Île-de-France**	**Province**
Français de naissance	88,6 %	76,0 %	91,9 %
Français nés en France	87,1 %	73,8 %	90,6 %
Étrangers non européens	4,2 %	9,2 %	2,8 %
• *dont nationalités d'Afrique*	*2,8 %*	*6,0 %*	*2,0 %*
Résidents en France métropolitaine	100 %	100 %	100 %

Note : Toutes les nationalités ne sont pas présentées dans ce tableau. Province : départements métropolitains hors Île-de-France.

Note de lecture : en 2021, en France métropolitaine, 88,6 % des personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus, hors élèves, étudiants et retraités, étaient des Français de naissance.

Source : élaborations à partir de micro-données issues de l'Enquête Emploi.

Le même constat s'impose lorsqu'on limite l'analyse aux âges de forte activité, c'est-à-dire entre 25 et 54 ans. Deux tiers de la croissance de l'emploi ont été portés par les non-Européens, dont près des trois quarts par des ressortissants africains, tandis que la contribution des Français de naissance a été quasiment nulle (2 % en moyenne, voir Tableau 3 ci-dessous). Ce résultat s'explique notamment par les départs progressifs à la retraite de la génération du baby-boom, à peine compensés par l'entrée sur le marché du travail des générations plus jeunes.

Tableau 3. ***Décomposition de la croissance annuelle de l'emploi en âge de forte activité, 2021-2023***

Contribution à la croissance de l'emploi, population âgée de 25 à 54 ans ou plus, hors élèves, étudiants et retraités, France métropolitaine

	France métropolitaine
Français de naissance	2,0 %
Français nés en France	-1,0 %
Étrangers non européens	64,0 %
• *dont nationalités d'Afrique*	*49,0 %*
Résidents en France métropolitaine	100 %
Pour mémoire : Taux de croissance annuelle de l'emploi	0,9 %

Note : Toutes les nationalités ne sont pas présentées dans ce tableau.

Note de lecture : en moyenne, 2 % de l'augmentation de l'emploi en France métropolitaine parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans qui n'étaient ni élèves, ni étudiants, ni retraités provenait des Français de naissance.

Source : élaborations à partir de micro-données issues de l'Enquête Emploi.

Sur la même période, la croissance moyenne du PIB a atteint 2,1 % par an[14]. Le taux de croissance du PIB peut être décomposé en tant que produit du taux de croissance de l'emploi et de celui de la productivité du travail, définie ici comme la valeur ajoutée par travailleur. On peut donc estimer, sous l'hypothèse qu'une diminution de l'emploi étranger aurait eu un effet nul ou négatif sur la productivité[15], que la croissance moyenne française aurait été inférieure

[14] Voir INSEE (2024), Les comptes de la Nation en 2024.

[15] Cette hypothèse paraît raisonnable au regard de la littérature académique récente. Voir, par exemple, C. Mitaritonna et al. (2017), Immigration and Firms' Outcomes: Evidence from France, *European Economic Review*, 96, 62-82 ; M.A.

d'au moins 0,5 point de pourcentage par an sans les ressortissants de pays non-européens. En d'autres termes, sans la contribution des étrangers à la croissance de l'emploi entre 2021 et 2023, le PIB français en 2023 aurait été inférieur d'environ 1 % à son niveau observé.

II. Des écarts limités du rapport emploi-population entre Français de naissance et étrangers non européens

Le choix fait par l'OID d'exclure les retraités du champ de l'analyse est loin d'être anodin. L'OID justifie ce choix en affirmant que « cette méthode est la plus à même d'appréhender la part réelle des personnes qui occupent (ou non) un emploi parmi celles dont le statut suggère qu'elles devraient travailler »[16].

Cet argument relève toutefois davantage d'un jugement moral, par ailleurs discutable, que d'une justification analytique permettant d'évaluer la capacité de l'immigration à répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'économie française. Comme indiqué précédemment, le recours à l'immigration vise notamment à préserver le niveau de vie dans un contexte de vieillissement démographique marqué par une augmentation du nombre de retraités et par la hausse des dépenses de santé et de prise en charge de la dépendance. Dans cette perspective, ce qui importe pour l'économie n'est pas tant le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre de personnes supposées devoir travailler que le rapport entre le nombre total de personnes en emploi et l'ensemble de la population consommatrice, indépendamment de son statut. Ce ratio mesure en effet le nombre de personnes qui travaillent relativement au nombre total de personnes qui consomment. Ainsi, un ratio de 50 % signifie qu'en moyenne une personne en emploi doit produire suffisamment de richesse pour subvenir à ses propres besoins ainsi qu'à ceux d'une autre personne qui n'occupe pas d'emploi[17].

Clemens et E.G. Lewis (2026), The Effect of Low-Skill Immigration Restrictions on US Firms and Workers: Evidence from a Randomized Lottery, *American Economic Journal: Applied Economics* 18(3): 43–82; G. Orefice et G. Peri (à paraître), Immigration and Worker-Firm Matching, *The Review of Economics and Statistics*; OCDE (à paraître), *Perspectives des migrations intérnationales 2026.*, novembre 2026.

[16] OID (2026), Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit, 9 juillet, p. 14.

[17] Voir OCDE (2025), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2025 : Pouvons-nous surmonter la crise démographique ?*, Editorial.

Or, une part importante des ressortissants étrangers ne reste pas en France une fois à la retraite[18]. Dès lors, leurs dépenses de santé et de soins de longue durée ne sont pas supportées par les finances publiques françaises. Certes, les retraités continuent à percevoir leur pension lorsqu'ils résident à l'étranger. Toutefois, lorsqu'ils ne vivent plus en France, leurs dépenses de santé et de dépendance ne sont plus prises en charge par la Sécurité sociale française. Par ailleurs, selon les données de l'Assurance Retraite, seuls 6,8 % des retraités du régime général résident à l'étranger[19].

Exclure les retraités revient donc à retirer du dénominateur du taux d'emploi un nombre beaucoup plus important de consommateurs parmi les Français de souche que parmi les ressortissants étrangers. Cela conduit mécaniquement à surestimer le taux d'emploi pertinent des Français de naissance. Dans la perspective qui nous intéresse ici, où le taux d'emploi sert à mesurer le rapport entre les personnes qui travaillent et celles qui consomment, il apparaît donc plus pertinent d'inclure les retraités dans le champ de l'analyse.

Lorsque les retraités sont réintégrés dans la population de référence, les écarts de taux d'emploi diminuent fortement et peuvent même parfois s'inverser. Hors élèves et étudiants, 57,5 % des Français de naissance âgés de 15 ans ou plus occupent un emploi, contre 53,9 % des étrangers non européens, soit un écart inférieur à quatre points de pourcentage (voir Tableau 4). Cet écart dépasse en revanche vingt points lorsque les retraités sont exclus du champ d'analyse, comme le fait l'OID.

En outre, à l'exception des ressortissants du Maghreb, de Turquie et du Moyen-Orient, l'ensemble des autres groupes non européens affichent un taux d'emploi supérieur à celui des Français de naissance. L'écart observé pour les ressortissants du Maghreb, de Turquie et du Moyen-Orient semble, pour sa part, principalement lié à la plus forte prévalence du modèle du ménage à revenu unique dans ces populations. Cette caractéristique peut elle-même être partiellement expliquée par un effet de sélection induit par les obstacles qui limitent aujourd'hui l'immigration de travail en France, point sur lequel nous reviendrons plus loin.

[18] Voir M. Ménard (2026), Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2025, *CNAV Etude* 2026-007-DSPR, Assurance Retraite, Février 2026.
[19] Voir M. Ménard (2026), Chiffres clés sur les retraités du régime général résidant ou nés à l'étranger au 31 décembre 2025, *CNAV Etude* 2026-007-DSPR, Assurance Retraite, Février 2026.

Tableau 4*. Taux d'emploi par nationalité, selon différentes méthodes de calcul, 2023*

Taux d'emploi en France métropolitaine, population âgée de 15 ans ou plus, hors élèves et étudiants.

	Hors élèves et étudiants	**Hors élèves, étudiants et retraités**	**Hommes, hors élèves et étudiants**
Français de naissance	57,5 %	82,6 %	60,6 %
Français nés en France	58,2 %	82,8 %	61,3 %
Étrangers non européens	53,9 %	60,7 %	64,3 %
• *Ressortissants d'Afrique*	52,3 %	59,3 %	63,3 %
> *Nationalités du Maghreb*	46,6 %	54,9 %	58,3 %
> *Autres nationalités d'Afrique*	63,6 %	67,2 %	72,6 %
• *Ressortissants d'Asie*	54,3 %	60,2 %	65,2 %
> *Turquie et Moyen-Orient*	45,4 %	51,2 %	60,1 %
> *Autres nationalités d'Asie*	62,4 %	68,1 %	70,8 %
• *Ressortissants d'Amérique et Océanie*	66,8 %	74,0 %	73,1 %
Résidents en France métropolitaine	**57,0 %**	**80,5 %**	**60,6 %**

Note : Toutes les nationalités ne sont pas présentées dans ce tableau.

Note de lecture : en 2023, en France métropolitaine, 57,5 % des Français de naissance âgés de 15 ans ou plus, hors élèves et étudiants, occupent un emploi.

Source : élaborations à partir de micro-données issues de l'Enquête Emploi.

III. La part des étrangers dans les métiers en tension est supérieure à leur part dans la population, y compris en province

L'étude de l'OID s'appuie sur deux tableaux pour soutenir l'idée selon laquelle les pénuries de main-d'œuvre dans les métiers en tension ne pourraient pas être résorbées par un recours accru à l'immigration.

Le premier tableau concerne les professions médicales et est structuré comme le Tableau 5 ci-dessous. L'étude observe que « l'analyse par profession médicale comparée à la population de plus de 15 ans (hors étudiants et retraités) montre que les étrangers de naissance originaires d'Afrique subsaharienne ou de Turquie sont nettement sous-représentés parmi les médecins, *au regard de leur poids dans la population* »[20] (italique ajouté). De même, alors que les Français de naissance seraient « représentés à un niveau « normal » parmi les médecins, *cohérent avec leur part démographique*, […] tous les groupes étrangers de naissance *sont sous-représentés* (parmi les personnes employables) chez les autres professions médicales »[21] (italiques ajoutés).

[20] OID (2026), Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit, 9 juillet, p. 22.
[21] OID (2026), Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit, 9 juillet, p. 22.

Tableau 5*. Répartition de l'emploi dans les professions médicales, 2023*

Répartition des personnes occupant une profession médicale par nationalité à la naissance parmi les plus de 15 ans (hors élèves, étudiants et retraités), pourcentages.

	Français de naissance	**Français nés en France**	**Étrangers non européens**	***dont :***		
				Maghreb	***autre Afrique***	***Turquie & Moyen-Orient***
Infirmiers	96,2 %	94,7 %	0,6 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %
Médecins	85,2 %	81,2 %	4,4 %	1,1 %	0,3 %	0,4 %
Pharmaciens	91,6 %	90,4 %	2,6 %	0,7 %	0,0 %	0,0 %
Population de plus de 15 ans hors élèves, étudiants et retraités	**85,5 %**	**83,9 %**	**6,5 %**	**5,6 %**	**4,5 %**	**1.0 %**

Note : Toutes les nationalités ne sont pas présentées dans ce tableau. Ensemble des résidents en France métropolitaine = 100 %.

Note de lecture : en 2023, en France métropolitaine, les Français de naissance représentaient 96,2 % des infirmiers, contre 85,5 % des personnes âgées de 15 ans ou plus, hors élèves, étudiants et retraités.

Source : élaborations à partir de micro-données issues de l'Enquête Emploi.

La comparaison entre la part d'un groupe dans une profession donnée et sa part dans la population de référence est essentielle pour interpréter correctement ces résultats. C'est précisément cette comparaison qui permet de conclure que, sauf pour les médecins, les Français de naissance sont surreprésentés dans les professions médicales. En d'autres termes, un Français de naissance qui occupe un emploi a plus de chances d'exercer l'une de ces professions qu'un ressortissant étranger qui occupe un emploi, ce qui montre que ces

professions sont plus attrayantes pour les Français de naissances et/ou que ces derniers sont plus recherchés pour occuper ces postes.

En effet, lorsqu'un groupe représente une part d'une profession nettement inférieure à son poids dans la population, cela suggère une faible présence relative dans cette profession. À l'inverse, lorsqu'un groupe est très majoritaire dans la population, il est normal qu'il soit également très présent dans la plupart des professions. Cela ne permet toutefois pas de conclure, à lui seul, que ces professions exercent une attractivité particulière sur ce groupe. La question pertinente est donc de savoir si le poids du groupe dans la profession est supérieur ou inférieur à son poids démographique.

Nous reviendrons plus loin sur l'interprétation de ces résultats. Ce qui mérite d'être souligné ici, c'est que ce même raisonnement n'est pas appliqué par l'OID lorsqu'il s'agit d'évaluer la contribution des étrangers aux autres métiers en tension retenus dans son analyse, lesquels correspondent, selon l'étude, aux professions identifiées par le Gouvernement comme connaissant des difficultés de recrutement[22].

Le tableau suivant de l'étude de l'OID est structuré comme le Tableau 6 ci-dessous, à une différence importante près : l'OID omet la dernière ligne, qui indique la part de chaque groupe dans la population âgée de plus de 15 ans hors élèves, étudiants et retraités[23]. Cette omission n'est pas anodine. En effet, la part des Français de naissance dans chacun des métiers considérés est systématiquement inférieure à leur poids démographique, aussi bien en Île-de-France qu'en province (voir Tableau 6).

L'affirmation selon laquelle « si les personnes nées étrangères sont effectivement surreprésentées dans ces professions, le déséquilibre entre l'Ile-de-France et le reste du pays est significatif »[24] apparaît dès lors trompeuse. Elle résulte directement de l'absence de mise en perspective par rapport à la population de référence. Lorsque cette comparaison est effectuée correctement, *au regard de leur poids dans la population* les étrangers non européens apparaissent aussi surreprésentés dans les métiers en tension en province qu'en

[22] Gouvernement (2025), Travailleurs étrangers : la « liste des métiers en tension » actualisée. Il convient de noter que la liste utilisée par l'OID n'est pas exhaustive. À titre d'exemple, les « employés de maison et personnels de ménage » figurent parmi les métiers en tension dans la plupart des régions sur la liste du Gouvernement, alors qu'ils ne sont pas pris en compte dans l'analyse de l'OID.
[23] OID (2026), Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit, 9 juillet, pp. 23-24.
[24] OID (2026), Immigration et emploi en France : radiographie d'un déficit, 9 juillet, pp. 24.

Île-de-France, à l'exception des conducteurs de taxi en province et des boulangers en Île-de-France.[25]

Tableau 6*. Répartition de l'emploi dans d'autres métiers en tension, 2023*

Répartition des personnes occupant un métier en tension par nationalité à la naissance parmi les plus de 15 ans (hors élèves, étudiants et retraités), Île-de-France et province, pourcentages.

	Île-de-France			Province		
	Français de naissance	Français nés en France	Étrangers non européens	Français de Naissance	Français nés en France	Étrangers non européens
21D2 | Artisans boulangers, pâtissiers	30,1 %	30,1 %	9,9 %	92,9 %	92,9 %	4,6 %
22A1 | Commerçants de produits alimentaires	50,0 %	47,2 %	17,0 %	84,3 %	86,1 %	5,5 %
48F1 | Chefs de cuisine et responsables de production en restauration	65,9 %	65,1 %	17,7 %	88,0 %	87,1 %	7,0 %
56A1 | Serveurs	62,8 %	59,5 %	20,6 %	85,5 %	85,0 %	7,0 %
56A2 | Employés polyvalents de la restauration, aides de cuisine	36,9 %	36,3 %	49,0 %	82,3 %	79,9 %	11,7 %

[25] Ce constat est basé sur les ratios entre la part des étrangers dans chaque métier et leur part dans la population, qui sont en effet très proches entre la province et l'Île-de-France, à l'exception des cas mentionnés précédemment. On pourrait également ajouter les boulangers en province, pour lesquels la part des non-Européens est globalement conforme à leur poids démographique, même si elle lui est légèrement supérieure.

56A4 | Employés d'étage, employés polyvalents de l'hôtellerie	13,5 %	5,4 %	63,5 %	63,1 %	61,7 %	17,2 %
64A2 | Conducteurs salariés de taxi et d'autres véhicules de transport individuel	61,5 %	50,9 %	14,9 %	94,1 %	93,3 %	0,0 %
67C1 | Ouvriers peu qualifiés de l'agroalimentaire	63,6 %	63,6 %	36,4 %	81,6 %	81,2 %	11,9 %
68A1 | Ouvriers peu qualifiés du gros œuvre du bâtiment	30,6 %	30,6 %	42,2 %	68,4 %	66,9 %	10,6 %
68A2 | Ouvriers peu qualifiés du second œuvre du bâtiment	20,5 %	22,1 %	54,3 %	72,3 %	71,5 %	15,6 %
Population de plus de 15 ans hors élèves, étudiants et retraités	**70,3 %**	**68,1 %**	**14,5 %**	**89,3 %**	**87,9 %**	**4,5 %**

Note : Toutes les nationalités ne sont pas présentées dans ce tableau. Ensemble des résidents en Île-de-France = 100%. Ensemble des résidents en province = 100%. Le code PCS correspondant à chaque métier est également indiqué.

Note de lecture : en 2023, en Île-de-France, les Français de naissance représentaient 30,1 % des boulangers, contre 70,3 % des personnes âgées de 15 ans ou plus, hors élèves, étudiants et retraités.

Source : élaborations à partir de micro-données issues de l'Enquête Emploi.

À l'inverse, les Français de naissance apparaissent généralement sous-représentés dans ces professions. Les seules exceptions concernent, en province, les boulangers, les chefs de cuisine et les conducteurs de taxi. Autrement dit, la probabilité pour une personne étrangère non européenne occupant un emploi de travailler dans l'un de ces métiers en

tension est généralement plus élevée que pour un Français de naissance, et ce aussi bien en province qu'en Île-de-France.

S'il est vrai que la part des étrangers non européens dans les métiers en tension est plus élevée en Île-de-France qu'en province, ce déséquilibre régional reflète avant tout la répartition géographique des populations immigrées sur le territoire français. Celle-ci s'explique principalement par deux facteurs.

D'une part, nombre de ces métiers sont concentrés dans les grands centres urbains et, plus particulièrement, en Île-de-France [26]. Les immigrés ont donc davantage tendance à s'y installer afin de bénéficier d'opportunités d'emploi plus nombreuses.

D'autre part, en l'absence d'une politique d'intégration suffisamment efficace, les immigrés s'installent souvent dans les territoires où ils peuvent s'appuyer sur des réseaux familiaux ou associatifs déjà constitués[27].

Il est donc probable qu'une politique facilitant l'installation des immigrés dans l'ensemble des territoires confrontés à des pénuries de main-d'œuvre permettrait également d'accroître l'offre de travail dans les métiers en tension situés hors des grands centres urbains.

IV. Le taux d'emploi des étrangers non européens est affecté par les obstacles juridiques à l'immigration de main-d'œuvre et par le manque d'attractivité de la France dans le domaine des professions médicales

Les taux d'emploi observés aujourd'hui, la répartition actuelle des travailleurs entre les différentes professions et la contribution récente des étrangers à la croissance de l'emploi ne permettent pas, à eux seuls, de déterminer ce qui se produirait si la France accueillait davantage d'immigration de travail.

En effet, la migration pour motif professionnel vers la France demeure relativement limitée et ne représente qu'une part réduite des flux migratoires. En 2024, les entrées permanentes

[26] Voir par exemple H. El Karoui et J. Ilhaddaden (2025), Les travailleurs immigrés : avec ou sans eux ?, *Note de Terra Nova*, 12 mai. À titre d'illustration, l'Île-de-France concentre près de 25 % des emplois de l'hôtellerie-restauration, alors qu'elle ne représente que 20 % de l'emploi total et 18 % de la population âgée de 15 ans ou plus (source : Enquête Emploi, vague 2023).

[27] Voir par exemple A. Edo et C. Özgüzel (2023), The impact of immigration on the employment dynamics of European regions, *Labour Economics*, 85, 102433.

pour motif professionnel représentaient 25 % du total des entrées hors libre circulation, contre 44 % pour les motifs familiaux et 31 % pour les motifs humanitaires ou autres[28]. Or, pour les étrangers admis sur le territoire pour des raisons autres que le travail, l'accès à l'emploi peut s'avérer particulièrement difficile, voire impossible dans certaines situations, en raison des contraintes imposées par le cadre juridique en vigueur[29]. Par ailleurs, l'immigration familiale concerne souvent des familles dans lesquelles les adultes admis en France à ce titre s'occupent principalement des tâches ménagères et des enfants, tandis que les revenus du foyer proviennent principalement de l'adulte déjà présent en France. La composition de la population immigrée s'en trouve mécaniquement affectée : la part des personnes immédiatement disponibles pour participer au marché du travail est plus faible que dans un contexte où l'immigration professionnelle occuperait une place plus importante.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que le taux d'emploi moyen des immigrés soit plus faible que celui des Français. Ce constat ne permet toutefois pas de préjuger de ce que serait le taux d'emploi des ressortissants étrangers si la migration de travail était davantage encouragée, comme c'est le cas dans certains pays européens tels que l'Italie ou l'Espagne[30].

Dans ce contexte, la forte contribution des étrangers à la croissance de l'emploi observée ces dernières années apparaît d'autant plus remarquable. Malgré le faible poids de l'immigration de travail dans les flux migratoires vers la France, les étrangers ont contribué de manière substantielle à l'augmentation de l'emploi, notamment dans plusieurs métiers en tension.

Un raisonnement analogue s'applique aux professions médicales. Ces dernières requièrent des qualifications élevées ou intermédiaires et s'inscrivent dans un marché du travail internationalisé. Or, dans ce domaine, la France souffre d'un déficit d'attractivité par rapport à de nombreux autres pays développés.

[28] Voir OCDE (2025), Standardised inflows of permanent-type migrants.

[29] Voir Ministère de l'Intérieur (2026), L'immigration professionnelle et étudiante ; Ministère de l'Intérieur (2026), L'immigration familiale ; Ministère de la Justice (2025), Accès au travail du demandeur d'asile ; Service Public (2026), Autorisation de travail d'un salarié étranger en France.

[30] Voir par exemple T. Racho et A. de Clerck (2025), Politique migratoire : l'exception espagnole, *Note de Terra Nova*, 26 août ; A.P. Santos (2025), Comprendre le Decreto Flussi pour venir travailler en Italie, *InfoMigrants*, 12 décembre.

En 2020-2021, dans les pays de l'OCDE, 27,9 % des médecins et 16,9 % des infirmiers étaient nés à l'étranger. En France, ces proportions n'étaient respectivement que de 18,1 % et 6,2 %, plaçant le pays dans le tiers inférieur des pays de l'OCDE[31]. S'agissant des infirmiers, par exemple, seuls le Danemark, l'Espagne, la Finlande et quelques pays d'Europe centrale et orientale, tels que la Lituanie, la Tchéquie ou la Pologne, présentaient une proportion plus faible d'infirmiers nés à l'étranger.

Ce déficit d'attractivité ne peut toutefois être attribué aux seules préférences des professionnels concernés. Il résulte également, au moins en partie, des politiques publiques mises en œuvre. À la différence d'autres pays, la France ne dispose pas de dispositifs spécifiquement conçus pour attirer les professionnels de santé étrangers hautement qualifiés. Les médecins et les infirmiers sont généralement soumis aux mêmes mécanismes d'admission que les autres catégories de travailleurs étrangers. À l'inverse, certains pays, comme la Suisse ou la Suède, recourent à des dispositifs ciblés favorisant le recrutement international de professionnels de santé, au point que les personnes nées ou formées à l'étranger représentent jusqu'à près de la moitié des médecins en exercice.[32]

D'autres pays, notamment l'Allemagne ou le Royaume-Uni, s'appuient également sur des accords bilatéraux avec des pays partenaires concernant la formation et la mobilité professionnelle des médecins et des infirmiers. Sur ce plan également, la France se distingue par l'absence d'accords bilatéraux explicitement consacrés à la mobilité des professionnels de santé[33].

Il est donc raisonnable de penser qu'une politique plus volontariste en matière d'immigration professionnelle ciblée pourrait contribuer à réduire les tensions observées dans les professions médicales, tout particulièrement parmi les médecins et les personnels infirmiers.

[31] Voir OCDE (2025), *Perspectives des migrations internationales 2025*, Chapitre 5.
[32] Voir OCDE (2025), *Perspectives des migrations internationales 2025*, Tableaux 5.1 et 5.3.
[33] Voir OCDE (2025), *Perspectives des migrations internationales 2025*, Chapitre 5.

Conclusion : les étrangers apportent déjà une contribution significative à l'économie française et pourraient y contribuer encore davantage dans le cadre d'une politique migratoire plus incitative

Cette note a montré que les étrangers non européens contribuent déjà de manière significative au fonctionnement et à la croissance de l'économie française. Sur la base d'hypothèses raisonnables, il est possible d'estimer que, sans leur contribution à la croissance de l'emploi entre 2021 et 2023, la croissance du PIB français aurait été inférieure d'environ 0,5 point de pourcentage par an, soit près d'un quart de moins que celle effectivement observée.

Les étrangers occupent également une place importante dans de nombreux métiers en tension, aussi bien en Île-de-France qu'en province. Une fois rapportée à leur poids dans la population de référence, leur présence dans ces professions apparaît généralement supérieure à celle des Français de naissance. Par ailleurs, lorsque l'on retient un indicateur économiquement pertinent, à savoir le rapport entre emploi et population hors élèves et étudiants, les écarts observés entre Français de naissance et étrangers non européens se révèlent limités et s'inversent même en faveur des étrangers dans le cas des plusieurs groupes, tels que par exemple les ressortissants d'Afrique subsaharienne et d'Asie de l'Est.

Prises individuellement, les statistiques brutes présentées par l'OID sont fidèles aux sources mobilisées. En revanche, leur sélection, leur mise en perspective partielle et l'omission de certains éléments essentiels (par choix délibéré ou par incompétence) conduisent à une représentation manipulée et trompeuse de la situation de l'emploi des immigrés en France. De plus, les statistiques présentées par l'OID ne permettent pas de conclure que l'immigration de travail serait incapable de répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'économie française.

Les éléments présentés dans cette note conduisent à une conclusion radicalement différente : l'immigration contribue déjà de façon importante à la croissance de l'emploi et au soutien de l'activité économique en France. Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et la raréfaction progressive de la main-d'œuvre disponible, cette contribution pourrait encore s'accroître si les pouvoirs publics renforçaient les voies d'immigration professionnelle, amélioraient l'intégration économique des immigrés sur

l'ensemble du territoire français et développaient des dispositifs plus ciblés dans les secteurs confrontés à des pénuries persistantes de personnel.

terra nova
LE THINK TANK PROGRESSISTE